

**LENS-LIÉVIN  
AGGLO**



**DOSSIER DE PRESSE**

**CONTRACTUALISATION TERRITORIALE  
2019-2022**

**SIGNATURE**

**MARDI 9 JUILLET 2019**



**Communauté d'Agglomération  
de Lens-Liévin**

# CONTRACTUALISATION TERRITORIALE 2019-2022

La nouvelle contractualisation territoriale proposée par le Département du Pas-de-Calais s'inscrit dans la suite du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), adopté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) le 10 avril dernier et du « porter à connaissance », diffusé fin 2018 et croisant les priorités départementales et celles du Projet de Territoire communautaire.

**Ce nouveau contrat entre le Département et la CALL couvre la période 2019-2022, autour des enjeux de la mobilité, de l'aménagement durable, de l'inclusion, de l'accessibilité des services...**

---

## UNE NOUVELLE APPROCHE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Plutôt que de mener en parallèle plusieurs chantiers sur un même territoire avec différents acteurs, **le Département a fait le choix de tester une nouvelle stratégie à l'échelon local pour répondre de la meilleure façon possible à l'ensemble des besoins des habitants des territoires du Pas-de-Calais.** Des territoires tous singuliers nécessitant une approche spécifique que ne peuvent pas toujours prendre en compte les grands dispositifs mis en place à l'échelle du Département.

Ces nouveaux contrats, sur la base d'un diagnostic mené avec l'ensemble des acteurs de la vie locale, seront désormais signés par des acteurs aussi différents que les intercommunalités, à qui était auparavant réservée la démarche, les villes et bourgs-centres, ou les associations. Ils regrouperont plusieurs projets qui permettront de proposer une réponse globale aux problématiques spécifiques à certains quartiers, villes ou territoires en lien avec tous les partenaires capables d'apporter leur pierre à l'édifice.

---

## 8 ENJEUX

Le projet de contrat, d'une durée de 3 ans, relate 8 enjeux développés ci-contre :

1. Accompagner la mobilité des biens et des personnes
2. Préserver l'environnement et participer à l'aménagement durable du territoire
3. Poursuivre l'aménagement du territoire pour développer son attractivité
4. Permettre aux collégiens de prendre toute leur place et développer leur autonomie
5. Assurer l'accessibilité des services au public
6. Poursuivre le développement de réponses adaptées aux familles sur le champ de la protection et de la prévention
7. Poursuivre les efforts pour favoriser et garantir l'inclusion durable pour tous
8. Renforcer l'autonomie à tous les âges de la vie

# CONTRACTUALISATION TERRITORIALE 2019-2022

## LES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL POUR CHACUN DES ENJEUX

### 1. Accompagner la mobilité des biens et des personnes

- La mise en place d'une réflexion stratégique sur la mobilité durable à l'échelle du territoire ;
- L'accessibilité et l'attractivité du territoire en contribuant à la **requalification des entrées de ville** desservies par une route départementale, à la modernisation des échangeurs et giratoires situés à proximité des axes structurants ;
- La lutte contre les freins à la mobilité des personnes et des biens en développant l'intermodalité et en favorisant les modes alternatifs à l'autosolisme ;
- Le **développement des modes doux**

### 2. Préserver l'environnement et participer à un aménagement durable du territoire

- Le **maillage intercommunal du Projet de la Chaîne des Parcs** auquel contribue la politique départementale en matière d'espaces naturels sensibles (ENS) et la politique cyclable ;
- La définition d'un plan de gestion communautaire des déchets dans une démarche socialement responsable ;
- La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols dans une démarche intercommunale ;
- **La mise œuvre d'un système alimentaire territorial durable (SATD)** et la promotion des circuits courts

### 3. Poursuivre l'aménagement du territoire pour développer son attractivité

- **Les stratégies intégrées de rénovation des cités minières** retenues au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) ;
- Les démarches partenariales initiées dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), du contrat de ville et du programme Action cœur de ville ;
- L'accompagnement du développement des équipements sportifs et de pleine nature ;
- Le recensement, l'accompagnement, la valorisation des structures d'accueil potentielles et actions inscrites dans **la démarche Jeux olympiques de Paris 2024**

### 4. Permettre aux collégiens de prendre toute leur place et développer leur autonomie

- **La contribution au savoir-nager** en proposant notamment une réflexion sur l'optimisation de l'accès aux équipements nautiques pour les scolaires ;
- **Le soutien à la mobilité et l'orientation du collégien ;**
- L'accompagnement des projets des collèves visant à promouvoir le développement durable ainsi que la réduction et le recyclage des déchets ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire.

### 5. Assurer l'accessibilité des services au public

- Le renforcement de l'accès aux droits et aux services sociaux et la lutte contre l'errance administrative ;
- **L'accès au numérique à tous les âges de la vie.**

### 6. Poursuivre le développement des réponses adaptées aux familles sur le champ de la protection et de la prévention

- Le maintien et le renforcement d'une présence de proximité des services de prévention ;
- Le soutien à la création et au développement des centres sociaux ;
- **L'aide au développement des équipements petite enfance ;**
- Anticiper la question de l'autonomie des jeunes majeurs (logement, emploi, mobilité) pour permettre une sortie efficace du dispositif de l'aide sociale à l'enfance.

### 7. Poursuivre les efforts pour favoriser et garantir l'inclusion durable pour tous

- **La poursuite de la bataille pour l'emploi** par une approche institutionnelle globale et partenariale ;
- Des actions visant à soutenir le logement pour tous, anticiper les expulsions et le surendettement ;
- L'amélioration des conditions de vie des habitants, en particulier dans les 21 quartiers repris en géographie prioritaire du contrat de ville, dans les cités retenues dans le cadre de l'ERBM et dans celles retenues au titre du NPNRU

### 8. Renforcer l'autonomie à tous les âges de la vie

- Le soutien en faveur de l'autonomie des jeunes ;
- L'accompagnement des personnes âgées et handicapées en perte d'autonomie en permettant, autant que possible, le maintien à domicile et en prévenant l'épuisement des aidants.

## VOS INTERLOCUTEURS

---

Marie-Pierre BURGUN – Service Ingénierie et Accompagnement  
mpburgun@agglo-lenslievin.fr – 03.21.79.05.25

Contact presse :  
Nicolas DIONET – Directeur Communication  
ndionet@agglo-lenslievin.fr – 06.48.72.75.39



---

21, rue Marcel Sembat  
BP65 - 62302 Lens Cedex  
Tél. 03 21 790 790